

N°16 - AVRIL 2009

A la une...

e temps fort en début d'année est toujours le vote du budget. Le compte administratif 2008, conforme au compte de gestion du trésorier, a été approuvé à l'unanimité.

Comme vous pouvez le constater dans le compte-rendu du conseil municipal du 24 mars, le budget primitif 2009 est bien équilibré. La partie investissement est importante mais nous n'aurons pas recours à l'emprunt.

Les taux d'imposition ont peu progressé et restent raisonnables par rapport à nos strates de référence.

2009 est aussi une année de grands chantiers pour la commune. Les derniers travaux de réfection de la toiture de l'église ont enfin commencé. Les travaux de la garderie périscolaire et du restaurant scolaire avancent bien et ce malgré l'hiver rigoureux qui nous a fait prendre un peu de retard. Mais nos enfants devraient en profiter dès la prochaine rentrée scolaire.

Ce chantier qui est le fruit de la collaboration de la commune et de la Capy va être complété par une nouvelle tranche de travaux qui prévoit la construction de 2 classes supplémentaires et la mise aux normes des sanitaires. Les batiments devraient être achevés pour janvier 2010.

La sécurité routière, préoccupation importante pour la plupart d'entre nous, a été étudiée et différents aménagements de voirie vont voir le jour.

Mais je vous demande d'en être les acteurs principaux. Respectez les limitations de vitesse dans nos hameaux, ne stationnez pas sur les trottoirs devant l'église et l'école, pensez aux enfants, un accident est si vite arrivé.

Bien cordialement

Jean-Louis FLORES

Votre Maire,

Dans ce numéro:

Etat civii	2
Infos mairie	2-8
Environnement	9-10
Zoom sur	11
La vie des associations	12-14
Infos diverses	14-15



Naissances



Bienvenue à : Margaux, Naëmie, Enora MÉNARD, née le 23 mars Guy-Lou HERMAN né le 29 mars



Francisco NEVES et Cristina MARTINS le 14 Mars.



La mairie vous informe

L'essentiel des conseils municipaux des 10 et 28 février

2- Mise en place d'un radar pédagogique fixe. Ce radar pourra être placé en plusieurs endroits sur les limites d'agglomération. Il

permettra l'enregistrement des données de circulation.

Vacations funéraires			
Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de déposer des dossiers globales d'équipement pour l'année 2009 pour les projets suivants :	en vue de l'obte	ntion de dotations	
	Coût total	Subvention	
Réfection du plan du cimetière et installation d'un columbarium :	8 774,40 €	2 632,32 €	
Prolongement de l'éclairage public Prieuré - Charron :	11 921,88 €	3 576,56 €	
Amélioration de la sécurité routière dans l'agglomération :	18 683,50 €	5 605,05 €	
 Création de zones de ralentissement dans les hameaux de Bretonville et Le Bréau. 			

Transports

Considérant que le STIF devient l'autorité organisatrice de plein exercice des transports en Ile de France, il convient de redéfinir les compétences du Syndicat, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'adopter les statuts modifiés du Syndicat Intercommunal des Transports de la Région de Dourdan approuvés lors de la séance du comité syndical du 18 novembre 2008.

Adhésion de la CAPY au Syndicat Energie des Yvelines

Considérant la nécessité d'adhérer à un Syndicat Départemental d'Electricité pour répondre aux nouvelles dispositions réglementaires et l'intérêt d'un regroupement des collectivités pour mieux assumer la mission de contrôle de la concession électrique, Le Conseil Municipal a décidé de donner son accord pour l'adhésion de la Communauté de Communes CAPY au SEY (Syndicat d'Energie des Yvelines).

Subvention

Le conseil municipal a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € à la SPA (Société Protectrice des Animaux).



La mairie vous informe

L'essentiel des conseils municipaux des 12 et 28 février (suite)

Conseil Général : Aide aux petites communes ____

Le Conseil Général propose un programme d'aide aux communes de moins de 10 000 habitants pour la réalisation d'aménagements au titre des transports en commun ou au titre de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires et ceux fréquentés par des jeunes. Cette subvention sera éventuellement sollicitée au titre de la sécurité routière aux abords des établissement scolaires.

Dotation globale de fonctionnement

La commune va percevoir, au titre de la Dotation globale de fonctionnement pour 2009 la somme de 105 480 € versée par acomptes provisionnel d'un montant de 8 790 € par mois.

Salle polyvalente

Concernant la mise aux normes de la salle polyvalente, la commission de sécurité est passée le 3 février 2009 et a fait plusieurs remarques. Les travaux seront réalisés rapidement afin de reprendre un rendezvous avec la commission de sécurité pour valider ces mises aux normes.



Mariannes du civisme

Données par l'association des anciens maires et adjoints des Yvelines, les Mariannes du civisme récompensent les communes à fort taux de votants. Boinville est 14ème sur 42 de sa catégorie (de 300 à 500 inscrits) avec 74,74% de votants aux dernières élections.

Garderie

La Mairie doit mettre en place un protocole permettant de donner des médicaments de base aux enfants uniquement en cas d'urgence. La prescription du médecin indiquant précisément le type de médicament (anti-fièvre et anti-douleurs uniquement) et l'autorisation des parents sont obligatoires. Ces deux documents devront impérativement être fournis en début d'année scolaire.



Remise en état de la route d'Ablis à Bretonville



Vu l'état actuel de la route reliant Ablis à Bretonville, la commune d'Ablis a imposé, une limitation à 70 km/h sur sa partie et propose à la commune de Boinville d'en faire autant. Monsieur le Maire a donné son accord à Ablis pour cette limitation en attendant la réhabilitation de cette voie.

Cette route pouvant être éligible au transfert à la CAPY en tant que voirie communautaire reliant deux départementales, une étude est en cours avec la commune d'Ablis afin de faire les travaux conjointement et ainsi bénéficier d'un taux de subvention majoré (80% au lieu de 70%). Pour les travaux de réhabilitation, chaque commune paiera la part correspondante à son linéaire de voirie.

Pour cette voie, il est proposé de mettre une interdiction totale aux poids lourds de plus de 3,5 t avec une exception toutefois pour les engins agricoles et véhicules de service (cars, SICTOM, voirie) afin d'être en cohérence avec la partie de la voie qui est sur la commune d'Ablis.

Syndicat des eaux

Le SIAEP a pris une délibération fixant le prix du m3 d'eau pour la période de consommation du 1er avril 2009 au 31 mars 2010 à 1,35 € H.T et fixant la prime annuelle à un montant de 38,05 € H.T





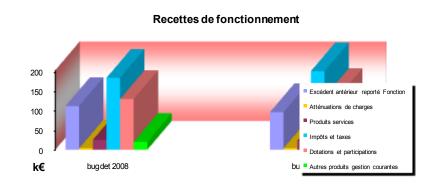
La mairie vous informe

L'essentiel du conseil municipal du 24 mars

LE BUDGET COMMUNAL

Le conseil a décidé à l'unanimité d'approuver le compte de gestion et le compte administratif de 2008.

Quelques chiffres synthétisés par ces graphiques montrent la complexité de la réalisation d'un budget communal.



Dépenses de fonctionnement 200 150 100 100 50 | Charges à caractères général | Charges de personnel | Atténuations de produits | Dépenses imprévues Fonctionnement | Virements section investissement | Autres charges dépenses courantes | Charges financières | Charges financières

Le budget de fonctionnement pour 2009 s'élève à 480 683,16 €

Virement de la section fonc Dotation Fonds divers réser

Subventions d'investisseme

Emprunts et dettes assimil

bugdet 2009

Recettes d'investissement

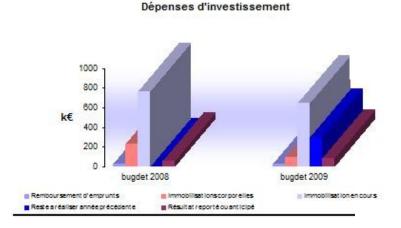
1 000

500

0

k€

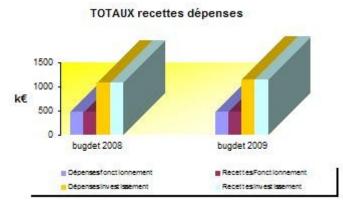
bugdet 2008



Le budget d'investissement pour 2009 s'élève à 1 160 349,13 €

Principaux chantiers : Eglise, voirie, réfection de la route Ablis-Bretonville, terrain de sports.







La mairie vous informe

L'essentiel du conseil municipal du 24 mars (suite)

Le conseil a donné son accord à l'unanimité pour fixer les tarifs suivants :

- ⇒ Garderie : augmentation de 2,98%, identique à celle des années précédentes.
- Salle polyvalente : 570 € pour extérieurs (+3,5%) et 280 € pour les boinvillois (+ 1,79%) à compter du 01/04/09.
- Transport scolaire pour Dourdan : 41 € pour la carte imagin'r.
- Subvention pour l'amicale du personnel : 1330 € (+2,53%).
- ⇒ Subvention aux associations : 520 € (+5,05%).
- Concessions du cimetière : 2000 € (perpétuelle, stable), 765 € (centenaire, + 2%), 510 € (trentenaire, + 2%).

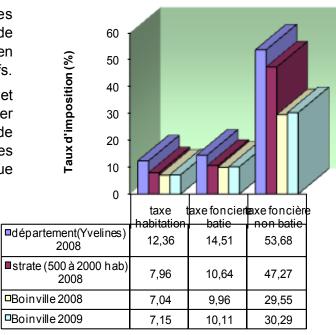
Le conseil a donné son accord à l'unanimité pour fixer les trois taxes comme suit :

- ⇒ 7, 15% pour la taxe d'habitation, soit une augmentation de 1,5%
- ⇒ 10,11% pour les Taxes foncières sur les propriétés bâties, soit une augmentation de 1,5 %,
- ⇒ 30,29% pour les Taxes foncières sur les propriétés non bâties, soit une augmentation de 2,5 %.

LES TAXES, qu'elles soient d'habitation, sur le bâti ou le non bâti, même si elles sont « mal aimées » restent indispensables au bon fonctionnement de la commune.

Le Conseil Municipal, comme ses prédécesseurs l'ont toujours fait, essaie de maintenir un taux d'imposition bas, tout en permettant la réalisation de certains objectifs.

Pour information pour l'année 2008 et l'année 2009 à venir, vous pouvez constater que les différentes taxes restent en deçà de celles pratiquées dans le département ou les communes de même importance que Boinville le Gaillard.



Strate: terme utilisé pour catégoriser les communes. Par exemple, la strate de 500 à 2000 habitants regroupe toutes les communes incluant ce nombre d'habitants.



La mairie vous informe

L'essentiel du conseil municipal du 24 mars (suite)

Mutualisation des achats
Il est proposé de mettre en place une mutualisation des achats pour les communes de la CAPY. Chaque commune restera maître des marchés à passer. La mutualisation permettra uniquement de négocier des tarifs communs.
Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention au nom de la commune et du CCAS.
Commission intercommunale d'accessibilité
Une commission d'accessibilité doit être constituée par la CAPY. Jean-Louis Florès en sera le président e Laurent Bodhuin représentera la commune de Boinville à cette commission.
Prix de fin d'année
Une somme de 1000 € a été attribuée pour financer les prix de fin d'année aux élèves de l'école.

Nous rappelons que l'intégralité des comptes-rendus des conseils municipaux peut être consulté :

- ⇔ en mairie,
- ⇒ sur les panneaux d'affichage des hameaux,
- et sur le site officiel de la commune : www.boinville-le-gaillard.fr.

Enfance et jeunesse

Le regroupement pédagogique prévu par la CAPY pour les écoles de Boinville le Gaillard et Allainville aux Bois va prendre effet dans les mois qui viennent. Les travaux de construction de deux nouvelles classes dans notre école devraient débuter en avril prochain, permettant ainsi d'y accueillir l'ensemble des élèves scolarisés en primaire pour les deux communes.

Ce regroupement devrait avoir lieu dans le courant de la prochaine année scolaire, en janvier 2010, excepté pour les élèves de grande section de maternelle et de CP : dès la rentrée 2009, les grandes sections de maternelle des deux communes seront accueillis à Allainville et les élèves de CP à Boinville.

Un transport scolaire sera mis en place par la commune pour organiser l'accès aux deux écoles et à la garderie périscolaire de Boinville qui, à l'ouverture des nouveaux locaux en septembre, pourra accueillir les élèves des deux communes.



La mairie vous informe (suite)

Enfance et jeunesse (suite)

Garderie périscolaire

Samedi 28 mars 2009, était organisée à l'initiative de Jean Louis Florès, Maire de Boinville, une visite du chantier de la future garderie. Elle a réuni l'ensemble des élus boinvilllois, les membres du CCAS ainsi que par Mr Barth et Mme De Molliens représentant la CAPY.

Mr Flamand, l'architecte, a mené la visite, présentant les différents espaces, la salle de restauration, la cuisine, la partie garderie et la nouvelle cour d'école. Il a confirmé que le bâtiment serait livré pour la rentrée de septembre 2009.

Au moment de la visite, la cour n'était pas goudronnée,

à l'heure ou vous lisez cet article, elle l'est : cette opération a été réalisée le 31 mars.





Actuellement, les charpentes sont posées, la couverture va suivre rapidement, puis viendront, les dalles englobant le « plancher chauffant », les fermetures et enfin les finitions, extérieures et intérieures.

Sur le toit, seront posées les pompes à chaleurs pour le chauffage des locaux. Lorsque le projet de rénovation du groupe scolaire sera à son terme, ces pompes à chaleur viendront remplacer, la vétuste chaudière et sa cuve à fuel.

A la fin de la visite,

Mr Barth a tenu à saluer la très bonne coopération entre la CAPY et la commune de Boinville sur ce dossier. Rappelons que ce projet est mené en collaboration entre notre commune et la Communauté de Communes, la partie restauration scolaire (cuisine + salle de restauration) étant une compétence CAPY, la garderie, une compétence communale.

Pour clore cette visite, un pot a été offert par l'entreprise Deotto, entreprise qui a en charge tout le gros œuvre sur ce projet.



Travaux

La chaussée et les trottoirs de la rue du Château au Bréau sans Nappe ont bénéficié d'un rajeunissement en mars. Cette chaussée était déformée et le passage des voitures par temps de pluie occasionnait de fortes projections d'eaux sur les trottoirs et les murs des constructions.

Cette réfection était prévue de longue date et entrait dans le cadre de la dernière tranche du plan triennal de voirie 2006-2008.





La mairie vous informe

Enquête Publique : forage F2 à Bretonville



Beaucoup de Boinvillois se posent encore la question sur ce qu'implique cette enquête. Nous allons essayer de vous rassurer et de vous en expliquer les grandes lignes.

Cette enquête est effectuée pour le compte de la SIAEP d'Ablis, en vue de la mise en place de nouveaux périmètres de protection autour du forage F2 de Boinville le Gaillard au hameau de Brétonville (forage plus profond que celui actuellement en service).

Les propriétaires concernés et la municipalité ont été informés et conviés, du lundi 2 février au samedi 21 février 2009, à consulter en mairie le dossier d'enquête d'utilité publique et parcellaire.

Ce dossier détaillait, entre autres :

- l'étude géologique des terrains du forage F2,
- les caractéristiques de l'eau contenue dans la nappe phréatique,
- le recensement des propriétés, terrains agricoles, entreprises se situant sur la future zone de protection du forage,
- ◆ la liste des points (cuves, bâtiments, industries....) pouvant être un risque de pollution pour la nappe phréatique,
- le plan général de la future zone de protection (immédiate et rapprochée).

La zone de protection immédiate est celle correspondant aux limites grillagées du forage. La zone de protection rapprochée s'étend globalement de la déviation d'Ablis à Boinville (rue du Platane), de la N191 à la route reliant Ablis à Dourdan.

ELLE N'EXPROPRIE AUCUN PROPRIÉTAIRE TERRIEN OU MAISON INDIVIDUELLE.

ELLE MET EN **OBLIGATION**, POUR CEUX RÉPERTORIÉS DANS L'ENQUÊTE, DE METTRE LEURS INSTALLATIONS AUX NORMES EN VIGUEURS AFIN DE LIMITER LES RISQUES DE POLLUTION DE LA NAPPE PHRÉATIQUE.

ELLE IMPLIQUERA, LORSQUE L'ENQUÊTE SERA DÉFINITIVEMENT TERMINÉE D'EN PREN-DRE ACTE DANS LE **PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**.

Commission « Embellissement et Fleurissement du village »

Par délibération au conseil municipal du 24 mars 2009, a été créée la commission « Embellissement et Fleurissement du village ».

Constituée de Gilles Dupuy, Sophie Delisle, Michel Brisset, Michèle Bunel, Peggy Barbier et Jean Louis Florès, elle aura pour mission de répertorier les lieux et abords de notre village méritant un aménagement floral et de les améliorer, pour rendre nos rues encore plus accueillantes.

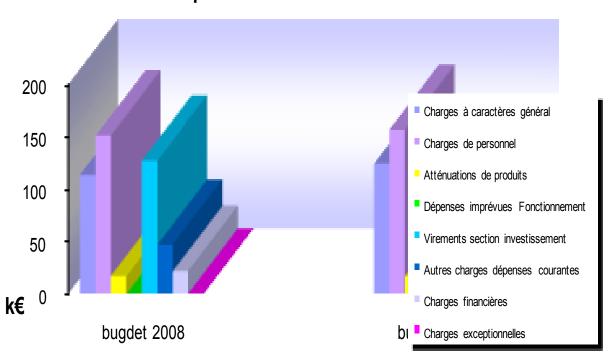
Cette commission travaillera avec le savoir faire et en étroite collaboration de notre jardinier Jean-Jacques Jasinski.



SICTOM

Le nouveau calendrier de ramassage des déchets a été distribué dans les boîtes aux lettres. Le voici :

Dépenses de fonctionnement



S'agissant de la collecte des bacs bleus (emballages, journaux, revues et magazines...), le SICTOM a informé la mairie qu'en janvier, 12 bacs ont été refusés. Les personnes concernées ont reçu un courrier leur rappelant les modalités du tri sélectif.



Eco-composteurs

Vous souhaitez faire votre propre compost? Le SICTOM peut mettre à votre disposition des éco-composteurs. Il vous suffit de faire une demande à la mairie, qui la transmettra au SICTOM.

Ces éco-composteurs sont gratuits, et on peut en obtenir au maximum deux par foyer.

La fabrication du compost permet de réduire le volume de sa poubelle et de produire, à partir de déchets organiques (restes de cuisine, taille de végétaux) un humus de qualité nécessaire au bon développement des plantes (que cela soit les plantes vertes ou celles du jardin et du potager).



Travaux d'extérieur... quelques rappels

le brûlage des déchets végétaux est autorisé du 1er avril au 30 septembre du lever du soleil à 11 h, tous les jours sauf le dimanche et les jours fériés. Le brûlage de toute autre matière est interdit par l'article 84 du règlement sanitaire départemental : les déchets non végétaux doivent donc être déposés à la déchetterie.

Nous rappelons qu'il ne faut pas brûler lorsqu'il y a du vent, que les feux ne doivent pas être allumés avec des produits polluants et qu'il faut toujours être présent avec un point d'eau à proximité.

Utilisation des engins à moteur

Les tondeuses, tronçonneuses et autres engins bruyants peuvent être utilisés :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00



Encore de trop nombreuses divagations de chiens sur le territoire de la commune

Suite à plusieurs « incidents » survenus sur la commune ou ses hameaux, ayant pour cause des chiens errants, il est souhaitable de rappeler, que tout propriétaire d'animal (chien, chat ou animal sauvage apprivoisé) doit en rester maître quelque soit les circonstances, que sur le plan légal, il est responsable de son animal et qu'il doit en assumer les conséquences en cas d'accident.

Quelques règles élémentaires pour éviter que votre « compagnon » ne se sauve (même très bien dressé, celui-ci peut vous échapper parce qu'il est attiré par un autre animal).

- Tenir votre animal en laisse lorsque vous le promenez,
- Renforcer et vérifier vos clôtures (en bas et en hauteur), fermer vos portails.
- Si malgré tout il s'échappe recherchez-le (ne vous dites pas « il reviendra tout seul »). Pendant ce temps il pourrait créer un incident, voire un accident dont vous seriez totalement responsable.
- Dans tous les cas faites-le tatouer, mettez-lui une plaque d'identification portant votre numéro de téléphone (cela permet de vous contactez lorsqu'on le retrouve).

Conduite à tenir en présence d'un animal errant :

- Si celui-ci se laisse approcher et n'a pas de comportement agressif, voyez s'il est tatoué ou s'il porte un collier d'identification.
- Si c'est le cas appelez la SPA ou un vétérinaire qui vous communiqueront les coordonnées du propriétaire.
- Informer le propriétaire que la prochaine fois son animal risque de se retrouver en fourrière.
- S'il a un comportement agressif ou qu'il n'a pas de tatouage, informez les autorités (gendarmerie, mairie...) qui interviendront, et malheureusement mettront l'animal en **fourrière**. Le propriétaire devra régler des frais de garde, et une amende pour reprendre son animal.

Votre animal ne mérite pas cela.



Le site Internet de la commune : www.boinville-le-gaillard.fr

Depuis le 17 janvier 2009, le site internet de Boinville le Gaillard est ouvert. Il a été réalisé entièrement par l'équipe municipale, plus particulièrement par les membres de la Commission Communication.

Sa réalisation en interne a permis d'économiser le coût d'un prestataire informatique et permet de totalement maitriser sa mise à jour. La seule dépense étant celle de l'hébergement (environ 150€ par an)... et de nombreuses heures de travail.

Les retours que nous avons eu sont encourageants, le sondage en ligne affiche des résultats largement positifs, nous vous en remercions.

Les visiteurs du site sont majoritairement issus de la région parisienne, mais pas seulement, grâce aux moteurs de recherches, des internautes de la France entière viennent le visiter. Pour l'anecdote, nous avons eu la visite d'internautes canadiens et américains, ne vous étonnez donc pas, si cet été les touristes affluent dans Boinville, c'est que le site leur aura donné envie de découvrir notre charmant village!!

Le site étant destiné à vous communiquer les informations sur la vie de la commune, nous restons à votre écoute par le biais du lien « Nous contacter », accessible sur toutes les pages du site. Nous remercions les personnes qui nous ont déjà fait part de leurs remarques, nous nous efforçons, dans la mesure du possible d'en tenir compte.

Un peu de technique : Que se passe-t-il lorsqu'on tape l'adresse www.boinville-le-gaillard.fr dans un navigateur internet ? Suivez le guide...

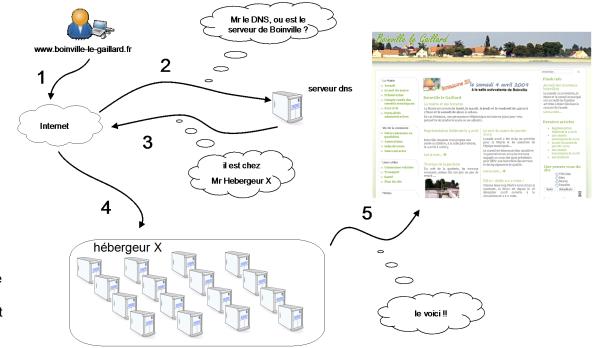
Étape 1 : Le navigateur accède à internet par votre fournisseur d'accès (Orange, Free, ...) et demande l'adresse du site.

Étape 2 : Votre fournisseur d'accès ne sachant pas où trouver le site de Boinville, il demande à un serveur* DNS (Domain Name System) où est hébergé le site.

Étape 3 : Le serveur DNS, qui connait tous les sites de la planète, lui indique qu'il est chez l'hébergeur X**

Étape 4 : On arrive donc chez l'hébergeur qui vous aiguille sur le serveur qui contient le site de Boinville.

Étape 5 : La page s'affiche.



*Serveur : ordinateur très puissant capable d'effectuer un grand nombre d'opérations.

**Hébergeur : société possédant des serveurs et les proposant à la location. beaux, feux



Du côté des associations

L'O.S.A.S.C. a tenu son Assemblée Générale le 28 Janvier 2009

Election du bureau : Le bureau a été réélu à l'unanimité,

les membres sont : Mr Jean-Jacques VERAGEN, Président; Mme Sophie de DELISLE, Trésorière ; Mr Michel BRISSET, Trésorier adjoint ; Mme SABATINO Valérie, Secrétaire ; Mr Jean-Jacques KERJEAN, Secrétaire adjoint.

d'artifice, bal populaire et soupe à l'oignon !!!

un agréable après-midi!

centaine d'exposants et accueilli des milliers de visiteurs! Nous contacter par l'intermédiaire de la Mairie. avons passé une agréable journée et retrouvé tous les expo-Avec nos remerciements, sants qui font la réputation de notre brocante!

Toute l'équipe de l'O.S.A.S.C. remercie les Boinvillois pour leur participation toujours plus nombreuse et enjouée à nos manifestations!

Bilan des activités de l'année 2008

Les Boinvillois ont fêté la St Patrick le 15 Mars 2008, une soirée animée par des démonstrations de danses Irlandaises, accompagnée d'un repas typique arrosé à la bière, tradition oblige! Soirée très réussie!!!

Le 13 Juillet 2008, en collaboration avec la Mairie, nous nous sommes tous réunis pour la Fête Nationale. Repas sur le thème du Sud Ouest, retraite aux flam-

L'O.S.A.S.C. RECRUTE :

Nous avons besoin de bonnes volontés Le 21 Juin 2008, l'OSASC a lancé son premier Concours de bou-le 21 Juin 2008, l'OSASC a lancé son premier Concours de bou-tions

Vous désirez participer activement à la vie Le 7 Septembre 2008, la brocante a de nouveau réuni plus d'une du village, nous vous invitons à nous

L'équipe de l'OSASC



Dansez-vous la Country?

Le 28 Mars dernier les Boinvillois ont pu apprécier cette danse ou plutôt ces danses Country grâce aux démonstrations du Groupe Blue Way, qui a également initié petits et grands. Une bonne soirée conviviale et festive autour d'un Chili con carne.

Merci à tous pour votre participation et votre enthousiasme! Yoohoo!!!

Manifestations 2009

Dimanche 17 Mai Concours de Bou-

le couplé avec l'animation Cirque de Boinville Jeu-

nesse

Samedi 20 Juin Feu de la St Jean

en collaboration avec Boinville Jeunesse

Lundi 13 Juillet Fête Nationale en

collaboration avec

la Mairie



Dimanche 6 Septembre **Brocante**

Samedi 17 Octobre Soirée non définie en collaboration

avec Boinville Jeunesse



Du côté des associations



Boinville Jeunesse

Après...

- ... le cinéma où près d'une cinquantaine d'enfants étaient présents,
- ... le carnaval, auquel ont participé une vingtaine d'enfants tous mieux déguisés les uns que les autres,
- ... et enfin le théâtre le 4 avril où la pièce bungalow 216 a attiré 110 spectateurs,

Boinville jeunesse vous propose deux nouvelles manifestations pour le second trimestre :

- De dimanche 17 mai, une
 après-midi « comme au
 cirque » où des professionnels
 vont initier les enfants au
 jonglage et à des exercices
 d'équilibre (attention : réservation
 obligatoire!)
- Le samedi 6 juin, pour la kermesse de l'école, un rendezvous devenu habituel, mais à ne pas manquer sous aucun prétexte!





Dimanche 26 avril 2009, de 9h30 à 12h00, le **Troc'Plantes** de Boinville le Gaillard est organisé sur la place du village (face à la Mairie) par deux amoureux de la nature : Sophie Delisle et Gilles Dupuy.

Cette manifestation est totalement gratuite et sans réservation.

Votre seule obligation : venir nombreux et nombreuses, échanger vos plants de légumes, fleurs, graines, bulbes... et votre bonne humeur, avec d'autres jardiniers Boinvillois...

N'hésitez pas à faire connaître cette manifestation autour de vous, tous les jardiniers seront les bienvenus.



Du côté des associations

LE CLUB DES HIRONDELLES

Le Club des Hirondelles a débuté cette nouvelle année dans la joie et la bonne humeur au son de l'accordéon de la charmante MADY.





Le 19 janvier, nous avons reçu nos chérubins, de l'école primaire, pour tirer les Rois. Soixante quatorze d'entres nous étaient présents.

Accompagnés de leurs maîtresses et maître, ils nous ont charmés par leurs récitations.

Pour récompense ils ont dégusté la galette et sont repartis avec chacun une couronne.



14 février, Concours de belote.

30 jeux en trois parties.

Chacun est reparti avec son lot de victuailles.



14 mars Notre célèbre choucroute animée par Olivier a de nouveau ravi les papilles, permettant à chacun de passer une bonne journée dans une bonne ambiance.





Pour faciliter les démarches de ses publics, l'assurance maladie des Yvelines a mis en place depuis le 6 février une nouvelle adresse postale unique :

Caisse primaire d'assurance maladie 78 085 YVELINES CEDEX 9

Le numéro d'appel pour les assurés est le :

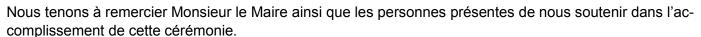
36 46 (coût d'un appel local depuis un poste fixe)



FNACA

19 mars 2009 à 10 H 15, Commémoration à Boinville le Gaillard.

Une vingtaine de personnes était présente au Monument aux Morts, devant 3 drapeaux. Après les discours prononcés et le dépôt de gerbes, nous avons entonné la Marseillaise.



De ce pas nous avons continué par Ablis, Versailles puis Paris.

Devoir du souvenir bien rempli.

Le 19 avril 2009 à 12 h, la FNACA organise un déjeuner dansant à la salle polyvalente d'Ablis Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de :

Madame ROBICHON, 4 rue du Moulin à Vent - Boinville le Gaillard prix par adulte : 31€, prix pour les moins de 12 ans : 15€

Plainte en ligne...

Le ministère de l'intérieur vient de mettre à disposition des usagers des Yvelines et de la Charente-Maritime un nouveau service sur le site Internet : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr.

Il s'agit d'une expérimentation, permettant d'effectuer une déclaration pour des faits d'atteinte aux biens (vols, dégradation, escrocqueries) dont vous êtes victime et pour lesquels vous ne connaissez pas l'identité de l'auteur.

Cette démarche vise essentiellement à vous faire gagner du temps lors de votre présentation à l'unité ou au service choisi. Pour qu'elle soit enregistrée comme plainte, vous devrez signer cette déclaration dans un commissariat de police ou une gendarmerie qui expérimente ce service.





tous les messages et annonces à adresser au journal peuvent être déposés dans la corbeille qui se trouve au secrétariat de la Mairie

